

## MARCHE À SUIVRE POUR LE SELECTION SHOW 2026

### > PHASE I : BILAN VÉTÉRINAIRE.....

Le bilan vétérinaire sera réalisé sous la supervision de la **Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège (ULiège)**.

Les résultats seront exprimés à l'aide d'un système de notation par étoiles (cfr document "Evaluation du bilan radiologique" disponible sur le site [www.sbsnet.be](http://www.sbsnet.be), onglet « Selection Show 2026 »).



#### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour démarrer la procédure, le **propriétaire de l'étalon** doit :

1. **S'inscrire via un e-mail** ([sbs@sbsnet.be](mailto:sbs@sbsnet.be)) en communiquant ;
  1. Le nom du candidat-étalon
  2. Les coordonnées du propriétaire pour la facturation;
2. S'acquitter de la **facture de 100 € HTVA**, qui lui sera adressée par retour d'e-mail et qui validera son inscription à la phase I



#### JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 2025

Les étalonniers peuvent :

- **faire appel à leur vétérinaire de terrain**, ou
- **se rendre à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège** pour réaliser les examens et radiographies conformément au protocole SBS (cfr document disponible sur le site [www.sbsnet.be](http://www.sbsnet.be), onglet « Selection Show 2026 »). Les **rendez-vous à l'ULiège** ne seront acceptés qu'**après validation de l'inscription** par le SBS.

**Documents à transmettre :**

- Le **protocole vétérinaire**, complété, daté et signé ;
- Les **radiographies au format DICOM** (obligatoire).

Ces documents doivent être envoyés **par le vétérinaire au secrétariat du SBS** à l'adresse suivante : [sbs@sbsnet.be](mailto:sbs@sbsnet.be)

Le SBS transmet ensuite les dossiers à l'Université de Liège pour analyse.



#### DU 10 DÉCEMBRE 2025 AU 16 JANVIER 2026 (DATE LIMITE)

Durant cette période, les **examens doivent obligatoirement être réalisés à la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège**.

- Les **rendez-vous à l'ULiège** ne seront acceptés qu'**après validation de l'inscription** par le SBS.
- Les **résultats** seront transmis par l'Université de Liège au SBS, qui en informera ensuite le propriétaire.



#### RADIOGRAPHIES RÉALISÉES À L'UNIVERSITÉ DE GAND (UGENT)

Les **radiographies effectuées à l'Université de Gand (UGent)** sont également **acceptées jusqu'au 16 janvier 2026**.

Dans ce cas :

- Les dossiers pourront être **transmis au SBS**, après validation de l'inscription
- Le SBS les transmet ensuite à **l'Université de Liège** pour **analyse**
- Les **résultats** seront transmis par l'Université de Liège au SBS, qui en informera ensuite le propriétaire

## MARCHE À SUIVRE POUR LE SELECTION SHOW 2026

### > PHASE II : EXPERTISE .....

A l'issue de la **PHASE I**, les propriétaires qui souhaitent participer à l'expertise devront **confirmer leur inscription en utilisant le bulletin d'engagement** disponible sur le site.

La date limite des inscriptions est fixée au **30 janvier 2026**.

L'inscription sera effective après réception du paiement de la facture (Cf. : tarifs sur le bulletin d'engagement).

L'expertise se déroulera sur le site de l'Ecole Provinciale d'Elevage et d'Equitation (EPEEG), rue du Haras 16 à 5340 Gesves.

Elle débutera le **JEUDI 26 février 2026** et se terminera le **SAMEDI 28 février 2026**.

Organisation générale de l'expertise :

- **Jeudi** :

- o Arrivée des candidats-étalons 3 ans et 4 ans en liberté
- o Contrôle vétérinaire et toise
- o Warm-Up

- **Vendredi**

- o Modèle et Allures des candidats -étalons 3 ans et 4 ans en liberté
- o Sauts ou Allures en liberté pour les candidats -étalons de 3 ans et 4 ans (en liberté)

- **Samedi**

- o Modèle et Allures des candidats -étalons de 4 ans et plus
- o Epreuves montées pour les candidats -étalons de 4 ans et plus
- o Sauts ou Allures en liberté pour les candidats -étalons de 3 ans et 4 ans (en liberté)
- o Présentation des étalons approuvés lors du Stallions Show (\*)

(\*) *Les nouveaux étalons approuvés seront présentés au public durant le Stallions Show (19h).*

### > PHASE III : APPROBATION DÉFINITIVE .....

À l'issue de l'expertise et après l'approbation de l'étalon, l'étalonnier devra s'acquitter d'**une redevance unique de 570€ (HTVA)**, lui donnant droit à l'**inscription dans l'annuaire des étalons approuvés du SBS** ainsi qu'à l'**obtention de l'approbation définitive**.